

ABK

Société à responsabilité limitée au capital de 2000 Euros
Siège social : 73 rue Paul Doumer – 78130 LES MUREAUX
R.C.S. ERSAILLES : 822 012 910 00011



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Et le 26 juin à 15 heures,

Les associés de la société « ABK », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts de 10 euros chacune,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance.

SONT PRÉSENTS :

- | | | |
|--|-----|-------|
| ➤ Monsieur KEMACHE Mohand, propriétaire de | 100 | parts |
| ➤ Monsieur BAREK Youcef, propriétaire de | 100 | parts |

Représentant l'intégralité du capital social, soit :	200	parts
--	-----	-------

L'assemblée est présidée par Monsieur KEMACHE Mohand, gérant et associé.

Ainsi qu'il est constaté leur présence par l'apposition des signatures de chaque associé, aucune feuille de présence n'a été dressée.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents, il déclare en conséquence que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut régulièrement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis elle dépose sur le bureau de l'assemblée :

- ❖ Le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ❖ Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- ❖ Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, l'inventaire,
- ❖ Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

13 Kn

- Examen et approbation des comptes,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la gérance.

Monsieur le Président, donne ensuite lecture de ses rapports, et déclare la discussion ouverte.

✓ PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuve ce dernier, l'inventaire ainsi que les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe, arrêtés au 31 décembre 2024, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 122 849 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il n'y a eu, au cours de l'exercice aucune dépense ou charge non fiscalement déductible et intégrée au résultat et 120 000 euros de recettes ou produits non imposables et déduits du résultat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net de l'exercice s'élevant à 122 849 euros de la manière suivante :

• Report à nouveau	122 849 Euros
TOTAL égal au résultat de l'exercice	122 849 Euros

Suite à cette affectation, les capitaux propres se répartissent comme suit :

• Capital social -----	2 000.00 Euros
• Réserve légale -----	200.00 Euros
• Report à nouveau -----	289 169.00 Euros
TOTAL des capitaux propres	291 369.00 Euros

L'assemblée générale déclare qu'il n'y a pas été fait de distribution de dividendes aux associés au titre des trois derniers exercices et que de ce fait, ils n'ont bénéficié d'aucun crédit d'impôt, ni d'aucune somme éligible à l'abattement de 50% ou de 40%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport.

Elle déclara qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voies présentes, étant précisé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

13 Kn

✓ **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur KEMACHE Mohand, pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **CINQUIÈME RÉOLUTION**

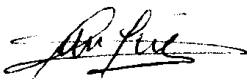
L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'originaux des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents.

Monsieur KEMACHE Mohand



Monsieur BAREK Youcef



Désignation de l'entreprise

ABK

Néant

Adresse de l'entreprise

73 RUE PAUL DOUMER 78130 LES MUREAUX

SIRET

82201291000011

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

12

				Exercice N clos le		
				31/12/2024		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial Autres	014	016			
	Immobilisations corporelles	028	030			
	Immobilisations financières (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052			
	Marchandises	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances	068	070			
	Clients et comptes rattachés Autres (3)	072	074	167 547		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	137 326		
	Charges constatées d'avance	092	094			
	Total II	096	098	304 873		
Total général (I + II)		110	112	304 873		
PASSIF					Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120			2 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			200	
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	131		)	132	
	Report à nouveau	134			166 320	
	Résultat de l'exercice	136			122 849	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			291 369	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			1 200	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		)	172	
	Comptes courants d'associés	173			12 304	
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176			13 504	
Total général (I + II + III)		180			304 873	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	128 013	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	220 150

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABK

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	13 950	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	3	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	13 953	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236	660	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	9 423	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 412	244	1 469
	Rémunérations du personnel *						250	1 960	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	613	
	Dotations aux amortissements *						254	15	
		dont amortissement du fonds de commerces					255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259		262	
						260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	14 140	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(187)	
Produits financiers (III)		280	6 774		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)							290	220 199	
Charges exceptionnelles (VI)	{		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		{	300	103 434	
	{		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	503	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	122 849	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	122 849	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	503			
	Divers *, dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	120 000	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	3 352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	3 352	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 304 873,45 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 122 849,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	100 000		100 000	
Immobilisations corporelles	19 093		19 093	
Immobilisations financières	3 040		3 040	
TOTAL	122 133		122 133	

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 762	330	19 093	
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	18 762	330	19 093	

3.2 - Etat des créances = 167 547

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	167 547	39 534	128 013
TOTAL	167 547	39 534	128 013

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	10,00	2 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	10,00	2 000

4.2 - Etat des dettes = 13 504

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	12 304	12 304		
Fournisseurs	1 200	1 200		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	13 504	13 504		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 200

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 200
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 200

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 13 950

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 066	14,81 %
Produits des activités annexes	11 884	85,19 %
TOTAL	13 950	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 200

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 200
Fournisseurs fnp(40810000)	1 200
TOTAL	1 200

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en EUROS

Edité le 20/03/2025

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	13 950	135 023	136 969	111 416	113 759
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	123 683	9 016	17 803	80 580	49 355
c) Impôt sur les bénéfices	503	1 343	2 533	3 562	4 835
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	123 180	7 673	15 270	77 018	44 520
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	122 849	7 244	14 001	75 324	41 361
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	616	38	76	385	223
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	614	36	70	377	207
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés		2	3	3	3
b) Montant de la masse salariale	1 960	64 034	64 724	50 377	48 390
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	613	13 163	9 474	-2 192	-7 083

Observations complémentaires

ABK

Société à responsabilité limitée au capital de 2000 Euros
Siège social : 73 rue Paul Doumer – 78130 LES MUREAUX
R.C.S. VERSAILLES : 822 012 910 00011



RAPPORT DE GERANCE SUE 'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



Monsieur KEMACHE Mohand, gérant et associé, de la SARL ABK, société au capital de 2.000 Euros.

✓ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le fonds de commerce a été vendu avec un crédit vendeur en février 2024, il n'y a donc pas d'activité à proprement dit.

✓ CONCLUSION

La société perdurera jusqu'à encaissement des sommes attendues de la vente.

KEMACHE Mohand

Handwritten signature of Kemache Mohand, written in black ink.